DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 14 décembre 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	8 décembre 2022	8 décembre 2022
23	13	13 + 6		

Délibération 2022_11_05 : Désignation des membres du comité consultatif Base Adresse Locale
L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : **Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON,**
Membres absents non représentés : **Walter GARCIA, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Berend KAMP.**
Membres absents représentés : **Micheline SIMONNEAU (à donner procuration à Colette PARONNAUD), Jean-Luc PROQUIN (à donner procuration à Martine YVON), Christophe PARION (à donner procuration à Jean-Pierre PARONNEAU), Patrick MORENNE (à donner procuration à Jean-François MALTERRE), Jean-Yves BOUCARD (à donner procuration à Cécile BONNIFAIT), Sylvie MANGOUT (à donner procuration à Isabelle DUMONT)**
Secrétaire de séance : **Sandrine GUIBERT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2022DE02-008 du 21 février 2022 portant sur la Base Adresse Locale,

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le conseil municipal a exprimé son intérêt de créer un comité consultatif Base Adresse Locale

Monsieur le Maire demande au Conseil de désigner le nombre et le nom des conseillers qui prendront siège dans le comité consultatif « Base Adresse Locale ».

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 abstention (Mme Simonneau) et 18 voix pour, décide :

- **donne** acte au rapporteur des explications entendues,
- **décide** de désigner 6 conseillers dans le comité consultatif
- **nomme** les conseillers suivants : Mesdames Yvon, Lleu et Dumont et Messieurs Paronneau, Albert et Ravon
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20221214 – 2022_11_05 _ _ _ _ _ _ -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 15 / 12 / 2022
Rendu exécutoire le 15 / 12 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 15 décembre 2022.
Le Maire

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LA-NOUE (17 Ch-Mme)

Denis DUBOURGNOUX